



## TSI LANNEMEZAN SARL

TSI LANNEMEZAN, SARL au capital de 8000 €, dont le siège social est situé 48, Rue Alsace-Lorraine 65300 LANNEMEZAN, immatriculée au RCS TARBES sous le n° 531.705.176, titulaire de la carte professionnelle portant la mention Transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CPI6501.2016.000.006.781 délivrée par TARBES et des Hautes-Pyrénées, représentée par Jean-Marie CARTIER Représentant Légal (gérant) - Adhère de la caisse de Garantie GALIAN dont le siège est sis 89, Rue de La Boétie 75008 PARIS sous le n° A019.096.90, et garantie pour un montant de 120000 € - Titulaire d'une assurance en responsabilité civile professionnelle souscrite auprès de MMA sous le numéro de police 120.137.405 - Numéro individuel d'identification à la TVA FR 10 531 705 176

## BAREME DES HONORAIRES

En date du 01/01/2022

Publié en conformité avec l'Arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière

### VENTE

PRIX DE VENTE (arrondi au millier le + proche)	HONORAIRES TTC
Moins de 30 000 €	3000 €
De 30 000 à 50 000 €	4000 €
De 50 001 à 90 000 €	8 % TTC
De 90 001 à 120 000 €	7,5 % TTC
De 120 001 à 150 000 €	7 % TTC
De 150 001 à 200 000€	6% TTC
De 200 001 à 350 000 €	5 % TTC
Plus de 350 001 €	4 % TTC

Commissions arrondie au millier inférieur ou supérieur (arithmétiquement)  
Honoraires sur vente à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon le mandat  
(Tarif maximum pratiqué)

### AVIS DE VALEUR (estimations)

- Dans le cadre de la mise en vente d'un bien : gratuite
- Dans les autres cas, synthèse rédigée : 200 €.

### LOCATION

PRESTATIONS MANDAT LOCATION HABITATION	BAILLEUR	LOCATAIRE
Honoraires : organisation visite, constitution dossier, rédaction bail	6 à 8 €/m <sup>2</sup>	6 à 8 €/m <sup>2</sup>
Honoraires : établissement état des lieux entrée (Pour information : Plafonnement honoraires locataire)	3 €/m <sup>2</sup>	3 €/m <sup>2</sup> (11 €/m <sup>2</sup> )
Honoraires : entremise et négociation	150 €	
Remise sur honoraires entremise et négociation en cas de signature mandat de Gestion Locative TSI	-150 €	

(Tarif maximum pratiqué)

*Le montant ttc imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur, et demeure inférieur ou égal à un plafond par m<sup>2</sup> de surface habitable de la chose louée.*

Les frais « visite, constitution du dossier, rédaction du bail » partagés entre le bailleur et le locataire.

Les frais « état des lieux d'entrée » partagés entre le bailleur et le locataire.

Les frais « entremise et/ou négociation » à la charge exclusive du bailleur.

### AUTRES PRESTATIONS A LA VACATION

- Etablissement état des lieux (à la charge du demandeur) : 6 €/m<sup>2</sup>
  - Rédaction bail habitation (à la charge du bailleur) : 200 €
  - Rédaction bail professionnel (à la charge du preneur) : 300 €
- Mandat de location professionnel (base = loyer annuel ht) : 15 %